Document signé
électroniquement par Annick
CHOISI - Capesterre Belle Eau
Le 9 octobre 2026 à 10:15:58

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE CAPESTERRE B/EAU

ARRETE DU MAIRE N° 26/187
Portant autorisation d'une manifestation musicale
De démonstration de sonorisation embarquée
organisée par l'Association DINO SOUND
le Samedi 10 Octobre 2026 sur le site régional, à l'Ilet Pérou.

Le Maire de la commune de CAPESTERRE B/EAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2213-2,
Vu la Loi N° 82-213-2 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Considérant la demande de la Présidente de l'association DINO SOUND, Mme ROCHEMOND Lucie, en date du 18 Septembre 2026, en vue de la manifestation musicale consacrée au son embarqué le samedi 10 Octobre 2026 sur le site régional situé face aux Etablissements POMMEZ, à l'Ilet Pérou,
Considérant la convention d'occupation précaire du site entre l'Etat représentée par M. Alban VILEMENT et l'association DINO SOUND en date du 30 Septembre 2026,
Considérant qu'il appartient au Maire d'autoriser et de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules lors de cette manifestation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Maire de la commune autorise la manifestation musicale consacrée au son embarqué, organisée par l'association DINO SOUND le samedi 10 Octobre 2026 de 08 h 00 à 19 h 00, sur le site régional situé face aux Etablissements POMMEZ à l'Ilet Pérou.

ARTICLE 2 : A cette occasion, la circulation des véhicules sera fortement perturbée dans la périphérie de la manifestation.

ARTICLE 3 : Les organisateurs devront appliquer toutes les mesures en vigueur pour la protection et la sécurité des participants et des spectateurs.

ARTICLE 4 : MM. Le Commandant de Gendarmerie Nationale, le Chef de Poste de la Police Municipale, Le Responsable du Service Mutualisé des Routes, Mme la Directrice des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet.

Capesterre B/Eau, le 08 Octobre 2026

Pour le Maire, la 2ième adjointe
déléguée à la sécurité et à la
réglementation

CHOISI Annick